

Assurances

Assurance mensualités pour personnes exerçant une activité indépendante

Pour plus de sécurité



L'Assurance mensualités pour personnes exerçant une activité indépendante de AXA Assurances SA vous assure en cas d'incapacité de travail totale à la suite d'une maladie ou d'un accident, de maladie grave.

Des coups du sort inattendus peuvent venir contrarier vos plans d'entreprise et vos projets professionnels. Il vaut donc la peine d'être clairvoyant lorsque vous signez un contrat de financement.

La couverture de vos mensualités de financement vous permet de maintenir la marge de manoeuvre nécessaire, même dans les situations difficiles. Vous préservez ainsi votre solvabilité même en cas d'événements imprévus.

Vos avantages en un coup d'oeil

-
- + En cas de sinistre, vos mensualités de financement sont versées à hauteur de CHF 2'500.- par mois maximum.
 - + En cas d'incapacité de travail, vous bénéficiez du paiement de 12 mensualités maximum par sinistre et de 36 mensualités maximum pendant toute la durée du contrat.
 - + En cas d'invalidité ou de maladie grave, nous assumons le solde de votre contrat de financement à hauteur de CHF 65'000.- maximum.
 - + Les sommes sont versées en cas de sinistre même si vous êtes déjà couvert par d'autres polices d'assurance.
-

Vous pouvez contracter l'Assurance mensualités pour personnes exerçant une activité indépendante dès la conclusion d'un contrat de financement ou à une date ultérieure.

Information:

art. 45 de la Loi sur la surveillance des assurances

Cembra Money Bank SA, Bändliweg 20, 8048 Zurich (ci-après l'«Intermédiaire»), vend des Assurances mensualités en relation avec des crédits à la consommation, des crédits pour indépendants et des contrats de leasing. L'Assurance mensualités est proposée par AXA Assurances SA, General-Guisan-Strasse 40, 8400 Winterthur (ci-après la «Compagnie d'assurance»). L'Intermédiaire a conclu avec la Compagnie d'assurance un contrat d'intermédiation d'assurance ainsi qu'un contrat d'assurance collective. L'Intermédiaire répond des éventuelles erreurs ou informations erronées en relation avec cette activité d'intermédiation, en particulier en cas d'informations erronées dans la présente brochure.

Les données personnelles que vous divulguez dans le cadre des contrats d'assurance sont transmises par l'Intermédiaire à la Compagnie d'assurance et sont traitées par cette dernière conformément aux indications figurant dans la déclaration d'adhésion/confirmation d'assurance ainsi que dans les Conditions générales d'assurance. Vos données personnelles peuvent, dans ce cadre, également être transmises à des fins de traitement aux sociétés du groupe de la Compagnie d'assurance ainsi qu'à des coassureurs et réassureurs en Suisse et à l'étranger. Dans ces cas, le traitement de vos données personnelles est régi par les prescriptions en matière de protection des données applicables dans le pays concerné. Dans le cadre de l'examen de la demande d'adhésion ainsi que, plus tard, lors de sinistres, la Compagnie d'assurance est autorisée à se procurer des renseignements utiles à la détermination de la prestation d'assurance auprès des autorités et de tiers, en particulier de médecins et d'employeurs. Dans la déclaration d'adhésion ainsi que dans les Conditions générales d'assurance, vous autorisez la Compagnie d'assurance à se procurer de tels renseignements. L'Intermédiaire traite vos données aux fins de l'intermédiation de la vente (déclaration d'adhésion) ainsi que, le cas échéant, aux fins d'encaissement. L'Intermédiaire peut conserver une copie des documents d'assurance et obtenir de la Compagnie d'assurance les données personnelles traitées par cette dernière relatives à l'exécution du contrat, l'encaissement et le traitement des sinistres. Les données sont enregistrées physiquement et électroniquement et archivées conformément aux obligations de garde légales en vigueur.

Demander le produit

- Rendez-nous visite dans l'une de nos succursales et signez votre contrat directement sur place.
- Présentez une pièce d'identité valable (passeport, carte d'identité ou permis de conduire). Si vous êtes étranger, vous devez présenter votre permis d'établissement.
- Vous n'avez pas besoin de compléter le formulaire médical.



Rendez-nous visite dans
l'une de nos succursales.

Téléphonez-nous au numéro
gratuit 0800 814 800.

Pour tout conseil supplémentaire



0800 814 800 (gratuit)



www.cembra.ch

Cembra Money Bank SA
Bändliweg 20
8048 Zurich
www.cembra.ch
Téléphone 0800 814 800 (gratuit)